

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2019

Le mercredi 10 avril 2019, à 19h, le conseil municipal, convoqué le 4 avril 2019, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 12 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Blandine SARRAZIN, Rémy BIZZOCCHI, Roger PELLIER-CUIT, Jérôme LAFRASSE, Christine BUCHET, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absents excusés : 2 membres : Aurore VIENNEY (pouvoir à Chantal CHAPON), Leslie JEANDENAND (pouvoir à Marie-Cécile AGUILANIU).

Absents : 5 membres : Stéphane DUQUENNE, Thierry APPERTET, Emilie MICARD, Jacques MARTINELLI, Karen BURGER.

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

Le procès-verbal de la séance du 12/03/2019 est adopté par 12 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND).

DEL2019-13

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND), déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2019-14

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1^{ère} adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du service de l'Eau dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés		45 250,73		89 904,08		135 154,81
Opérat.de l'exercice	59 089,76	110 027,28	298 356,21	254 302,43	357 445,97	364 329,71
TOTAL	59 089,76	155 278,01	298 356,21	344 206,51	357 445,97	499 484,52
Résultat de clôture		96 188,25		45 850,30		142 038,55
Restes à réaliser						
Total cumulé		96 188,25		45 850,30		142 038,55
Résultat définitif		96 188,25		45 850,30		142 038,55

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 11 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND). Monsieur le maire n'a pas pris part au vote.

DEL2019-15

BUDGET DE L'EAU : REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2018, d'un montant de 142.038,55 €, au budget 2019 du service de l'Eau de la manière suivante :

- article 002 (excédent d'exploitation reporté) : 96.188,25 €
- article 001 (excédent d'investissement reporté) : 45.850,30 €

DEL2019-16

VOTE DU BUDGET 2019 DU SERVICE DE L'EAU

Le budget 2019 du service de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 619.082,11 €, et se décompose de la manière suivante :

- 221.912,22 € en section d'exploitation,
- 397.169,89 € en section d'investissement.

Il est approuvé par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.).

DEL2019-17

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1^{ère} adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du service des Remontées Mécaniques dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés		70 251,32	4 464,46			65 786,86
Opérat.de l'exerc.	305 440,73	278 724,53	41 906,47	54 889,18	347 347,20	333 613,71
TOTAL	305 440,73	348 975,85	46 370,93	54 889,18	347 347,20	399 400,57
Résultat de clôture		43 535,12		8 518,25		52 053,37
Restes à réaliser						
Total cumulé		43 535,12		8 518,25		52 053,37
Résultat définitif		43 535,12		8 518,25		52 053,37

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'a pas pris part au vote) par 11 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.).

DEL2019-18

BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES : REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), décide de reporter au budget des Remontées Mécaniques 2019 les résultats excédentaires de l'exercice 2018, soit la somme globale de 52.053,37 €, de la manière suivante :

- article 001 (excédent d'investissement reporté) : 8.518,25 €
- article 002 (excédent d'exploitation reporté) : 43.535,12 €

DEL2019-19

VOTE DU BUDGET 2019 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le budget annexe du service des Remontées Mécaniques de l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 351.467,99 €, et se décompose de la manière suivante :

- 292.055 € en section d'exploitation,

- 59.412,99 € en section d'investissement.

Il est approuvé par 11 voix pour, 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.) et 1 abstention (SARRAZIN B.).

DEL2019-20

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DES ACTIVITES COMMERCIALES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1^{ère} adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du service des Activités Commerciales dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés						
Opérat.de l'exerc.	388,88	56 325,00	116 919,45		117 308,33	56 325,00
TOTAL	388,88	56 325,00	116 919,45		117 308,33	56 325,00
Résultat de clôture		55 936,12	116 919,45		60 983,33	
Restes à réaliser						
Total cumulé		55 936,12	116 919,45		60 983,33	
Résultat définitif		55 936,12	116 919,45		60 983,33	

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 11 voix pour et 2 contre (M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND). Monsieur le maire n'a pas pris part au vote.

DEL2019-21

BUDGET DES ACTIVITES COMMERCIALES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2018 et approuve le compte administratif 2018 du service des Activités Commerciales qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : 55.936,12 (excédent)

Section d'investissement : 116.919,45 (déficit)

Besoin de financement de la section d'investissement : 116.919,45

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), décide d'affecter l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2018, soit la somme de 55.936,12 €, de la manière suivante au budget 2019 :

- article 1068 (excédent d'exploitation capitalisé) : 55.936,12 €

DEL2019-22

VOTE DU BUDGET DES ACTIVITES COMMERCIALES DE L'EXERCICE 2019

Le budget des Activités Commerciales de l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 153.233,12 €, et se décompose de la manière suivante :

- 16.800 € en section d'exploitation,
- 136.433,12 € en section d'investissement.

Il est approuvé par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.).

DEL2019-23

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.
Résultats reportés		446 974,07		293 478,58		740 452,65
Opérat.de l'exerc.	1 635 570,33	1 700 503,30	702 133,78	413 750,48	2 337 704,11	2 114 253,78
TOTAL	1 635 570,33	2 147 477,37	702 133,78	707 229,06	2 337 704,11	2 854 706,43
Résult.de clôture		511 907,04		5 095,28		517 002,32
Restes à réaliser						
Total cumulé		511 907,04		5 095,28		517 002,32
Résultat définitif		511 907,04		5 095,28		517 002,32

- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (monsieur le maire n'a pas pris part au vote) par 11 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.).

DEL2019-24

BUDGET PRINCIPAL : REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2018, soit la somme globale de 517.002,32 €, au budget principal 2019 de la manière suivante :

- article 001 (excédent d'investissement reporté) : 5.095,28 €
- article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 511.907,04 €

DEL2019-25

TAUX D'IMPOSITION 2019

Pour pouvoir équilibrer le budget principal de l'année 2019, monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire en 2019 les taux d'imposition de l'année 2018, selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2019	Produits 2018
Taxe d'habitation	20,67	20,67	2 928 000	605 218
Taxe foncière (bâti)	15,84	15,84	1 932 000	306 029
Taxe foncière (non bâti)	89,81	89,81	23 500	21 105
TOTAL				932 352

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), approuve cette reconduction des taux d'imposition.

DEL2019-26

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

Le budget principal de l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.721.079,89 €, et se décompose de la manière suivante :

- 2.227.623,04 € en section de fonctionnement,
- 1.493.456,85 € en section d'investissement.

Il est approuvé par 12 voix pour et 2 contre (AGUILANIU MC., JEANDENAND L.).

DEL2019-27

SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET 2019 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 5 contre (GUFFOND M., SARRAZIN B., BUCHET C., AGUILANIU MC., JEANDENAND L.), approuve le versement d'une subvention communale d'équilibre de 79.274 € au budget 2019 du service des Remontées Mécaniques.

DEL2019-28

SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET 2019 DU CCAS

Le conseil municipal, par 12 voix pour, et 2 abstentions (MC. AGUILANIU, L. JEANDENAND), décide de verser une subvention communale d'équilibre de 1.000 € au budget 2019 du Centre Communal d'Action Sociale.

DEL2019-29

SUBVENTION COMMUNALE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2.278 € à l'association qui gère la bibliothèque municipale. Cette somme comprend une subvention annuelle de 1.500 € et une subvention exceptionnelle de 778 €.

DEL2019-30

TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES AU HAMEAU DE CULAZ / ZA DE PLEINE MOUILLE

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 15 juin 2016, avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et la 2CCAM afin de réaliser des travaux de voirie au hameau de Culaz et à la zone artisanale voisine de Pleine Mouille.

Le programme initial n'ayant pu être réalisé, des modifications techniques et financières importantes doivent être apportées à ce projet. Le projet initial en gravitaire est en effet transformé en un tracé avec création d'un poste de relevage.

Il convient dès lors de délibérer à nouveau sur cette modification de programme.

Aussi, la délibération suivante est proposée au conseil municipal :

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AU LIEU-DIT « ZI CULAZ » ENTRE LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX ET LA 2CCAM :

Au vu des modifications importantes de ce projet, il est proposé de prendre une nouvelle convention de groupement de commande et de résilier le premier groupement de commande.

L'objet des travaux est le changement de la conduite d'eau potable et d'eaux pluviales, la création d'un réseau d'eaux usées ainsi que la réfection des enrobés.

Le projet est allotit de la façon suivante :

- Lot 1 : travaux de voirie et réseaux humides (AEP, EU et EP)
- Lot 2 : travaux d'enrobés

Le coût global des travaux (lot1 et lot 2) est estimé en phase projet à 644 351.80€ HT (soit 773 222.16 € TTC).

Le coût des travaux (lot 1 et lot 2) est répartie entre les 2 maitres d'ouvrages de la facon suivante :

- Eau potable et eaux pluviales : Le maitre d'ouvrage exclusif est la commune de Mont-Saxonnex pour une estimation des travaux de 132 200.00 € HT (soit 158 640.00 € TTC)
- Eaux usées : Le maitre d'ouvrage exclusif est la 2CCAM pour une estimation des travaux de 512 151.80 € HT (soit 614 582.16 € TTC)

De ce fait, la clé de répartition est la suivante :

- Commune de Mont-Saxonnex : 132 200.00 € HT (soit 158 640.00 € TTC) donc 20.5 %.
- 2CCAM : 512 151.80 € HT (soit 614 582.16 € TTC) soit 79.50 %.

Les coûts de frais d'huissier, les frais de publication , les frais du coordinateur SPS ainsi que les frais annexes seront répartis entre les membres du groupement selon la clé de répartition définit ci-dessus.

Le coût global du marché de maîtrise d'œuvre est de 13 000.00 € HT (soit 15 600 € TTC). Le maître d'œuvre a détaillé cette prestation par compétence.

Ainsi la clé de répartition est la suivante :

- Commune de Mont-Saxonnex (compétence eaux pluviales et eaux potable) : 3 400.00 € HT (soit 4 080 € TTC) donc 26.1 %.
- 2CCAM : 9 600 € HT (soit 11 520.00 € TTC) soit 73.9%.

Le marché prévoit des missions complémentaires qui seront déclenchées par le coordinateur du groupement de commande et seront refacturées selon la clé de répartition ci-dessous :

- Pour les missions MC1, MC2, MC4 la clé de répartition est la suivante :
 - ✓ Commune de Mont-Saxonnex (compétence eaux pluviales et eaux potable) : 26.1 %.
 - ✓ 2CCAM : 73.9 %.
- Pour la mission MC3, la clé de répartition est 100 % pour la commune de Mont Saxonnex (compétence eaux pluviales).

La commission d'appel d'offres du groupement de commande sera composée de la commission d'appel d'offres du coordonnateur, par conséquent de la 2CCAM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- résilie la convention de groupement de commande initiale,
- approuve la constitution du groupement de commande composé de la 2CCAM et de la commune de Mont-Saxonnex, afin de réaliser les travaux de voirie et réseaux divers du programme « Z.I Culaz », et le nouveau programme défini ci-dessus,
- approuve le projet de convention constitutive dudit groupement.

DEL2019-31

CONTRATS DEPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2019

Monsieur le maire expose que le Conseil Départemental a fait évoluer en 2018 son dispositif d'aide aux collectivités en instaurant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) qui ont remplacé le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Pour l'année 2019, monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention globale de 99.980 €, qui se rapporterait aux projets suivants :

- Aménagement et équipement de l'ancien presbytère : 90.000 €,
- Renouvellement du serveur informatique : 5.000 €,
- Renouvellement du lave-vaisselle de la cantine : 2.980 €,
- Acquisition de petits chalets pour stands : 2.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 contre (MC. AGUILANIU, L. JEANDENAND) approuve les projets présentés et la sollicitation des subventions s'y rapportant.

DECISION DU MAIRE :

- **DEC 2019-1** : un avenant n°2 au marché de services pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été passé avec ATELIER AXE. Cet avenant permet la prolongation du délai d'exécution du marché, qui est porté à 76 mois.